



CM-27-01-2026/01

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

## COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Nombre de délégués en exercice : 28  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 16  
Date de Convocation : 20/01/2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

#### ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Pascal BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Isabelle BRITTON, Michelle TANGUY, Céline CONSTANT

Messieurs Christian GOBERT, David SIMONNET, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Madame Sophie LEMEZ donnant procuration à Madame Claire LACAMPAGNE CROCHET

Mesdames Céline DEMARQUAY, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Marie AUBRY

Messieurs Didier MABIRE, Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Jérémy PEREIRA

Secrétaire de Séance : Madame Monique JEAN

#### Objet : MUSÉE DU VERRE : Dépôt d'œuvres

Monsieur Christian GOBERT rappelle que l'exposition rétrospective consacrée à François Décorchemont favorise la mise en dépôt au musée d'œuvres de l'artiste par d'autres institutions. Labellisé Musée de France, le Musée du Verre de Conches est habilité à recevoir en dépôt des objets qui intègrent les collections du musée, dans les conditions établies par l'article L.451-11 de l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du Code du Patrimoine (Les musées de France peuvent recevoir en dépôts aux fins d'exposition au public des œuvres d'art ou des objets de collection appartenant à des personnes privées. Les modalités du dépôt et sa durée, qui ne peut être inférieure à cinq ans, sont définies par contrat entre le musée et la personne privée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat), mais également au titre II (dépôts consentis à un musée de France) de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement.

Afin de conserver un tableau de François Décorchemont appartenant à l'Association des Monuments et Sites de l'Eure, une convention de dépôt sera établie avec cette association.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Acceptent la convention de dépôt avec l'Association des Monuments et Sites de l'Eure.

↳ Autorisent Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à signer la convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Trente Janvier Deux Mil Vingt-Six

